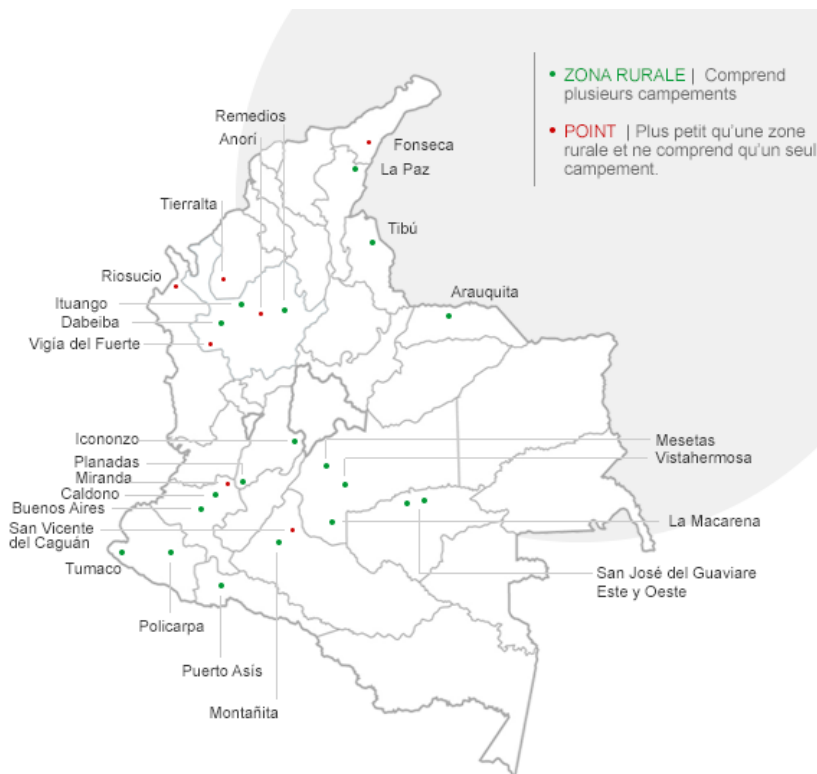


Configuration des zones de rassemblement des Farc

Il y aura 19 Zones Rurales (« veredales ») et 7 points de regroupement.

Cela équivaut à 0,1% des plus de 30 000 zones rurales du pays.



- ZONA RURALE | Comprend plusieurs campements
- POINT | Plus petit qu'une zone rurale et ne comprend qu'un seul campement.

Zone de sécurité

- Elle s'étend sur 1km à partir de la limite de la zone rurale
- Mécanisme de suivi et de vérification (Gouvernement, Farc, observateurs internationaux sans armes, portant une tenue distinctive)

Siège local du mécanisme de suivi et de vérification

Zones rurales transitoires de normalisation

- Leur but est de garantir le CFHBD et la remise des armes, de commencer à préparer les FARC-EP à leur réinsertion à la vie civile et à leur transition vers la légalité.
- Elles sont temporaires, transitoires, définies, délimitées, et concertées entre le Gouvernement et les FARC-EP.
- Etendue raisonnable qui permette le Suivi, la vérification et l'accès sans restrictions du mécanisme Tripartite de Suivi et de Vérification.
- Leur taille sera définie selon les limites de la zone rurale, la topographie, et les exigences du MSV.
- La pleine légitimité de l'Etat Social de Droit y est garantie.
- Aucune manifestation à caractère politique ne peut y être organisée.
- Les autorités civiles non armées présentes sur les zones rurales continueront d'y exercer leurs fonctions. Elles bénéficieront d'un accès à la ZRTN permanent et sans limites, mais elles n'auront pas accès aux campements.
- Un point d'accueil des personnes s'y rendant est prévu.
- Cessation du permis de port et de possession d'armes par la population civile.
- Formation des membres des FARC-EP dans le secteur productif et remise à niveau en matière d'enseignement primaire, secondaire ou technique.
- Le gouvernement mettra en place des mesures qui garantiront une assistance sociale et une couverture en matière de santé. Seront organisées des journées de confirmation d'identité et des activités de préparation à la réinsertion.
- Respect des règles du CFHBD et DA

Campement

- Le nombre de campements à l'intérieur de chaque ZVTN est déterminé par les conditions du terrain et par le nombre de combattants.
- Il n'y a pas de présence de population civile et son accès y est interdit.
- La sortie des combattants des FARC-EP des campements se fait sans armes et en tenue civile.
- Il y a une présence permanente de représentants du CI-MSV
- L'un des campements possède un point pour l'entreposage des armes (dans des containers), contrôlé exclusivement par le CI-MSV.

L'entrée des membres de la Police Nationale ou d'une quelconque autorité armée en cas de besoin, devra être signalée au préalable et elle se fera en coordination avec le MSV.

*ZVTN: Zone rurale (« veredal ») transitoire de normalisation

*CFHBD y DA: Cessez-le-feu et des hostilités bilatéral et définitif, et dépôt des armes

*CI-MM&V: Composante internationale du mécanisme de suivi et de vérification